

NOUVEAU !

La vente de gré à gré en ligne

Vendez votre bien en toute maîtrise & quiétude

Le processus se fait de gré à gré: **vous annoncez un prix et les acheteurs font offre par le biais du notaire, en ligne et sous son contrôle**. Il n'y a pas d'obligation liée à la meilleure offre : le vendeur décide de l'offre qu'il accepte.

Comment ça se passe ?

- Recherches juridiques obligatoires** 2 semaines à 1 mois
Vous établissez la stratégie de vente ensemble avec votre notaire qui vous accompagnera tout au long du processus. Il établira avec vous le prix à afficher sur Biddit.
- Publication du bien sur Biddit.be** 4 semaines à 2 mois
Les candidats-acquéreurs font leur offre en ligne via un formulaire en indiquant :
 - Le montant de leur offre.
 - Les éventuelles conditions.
 - La durée de validité de leur offre.
- Le notaire recueille toutes les offres, les soumet au vendeur.
Le vendeur sélectionne l'offre qui lui convient (seul le notaire voit qui a fait l'offre).
- Signature du compromis** 2 semaines en moyenne
Le notaire, intermédiaire, contacte l'acquéreur, transmet l'offre contresignée par le vendeur et fixe une date pour signer le compromis.
- Signature de l'acte** 4 mois max après signature du compromis
Le notaire prépare et rédige l'acte.
Environ 4 mois plus tard, l'acte de vente peut être signé.

La vente immobilière en ligne, la meilleure façon de vendre votre bien, avec les conseils d'un notaire.

Tranquillité d'esprit

Un décès, une séparation, ou vous ne savez tout simplement pas comment gérer cette vente ? Pas de soucis. Le notaire vous accompagne et sécurise la transaction pour une vente sans soucis !

Sécurité juridique

Le notaire suit les ventes, vérifie les identités des candidats acheteurs et avant adjudication, veille à ce que l'acheteur ait toutes les capacités d'acheter.

Efficacité

La vente, étant en ligne, touche un maximum d'amateurs sans limite géographique. Vous avez donc plus d'opportunités de vendre votre bien.

Flexibilité

Vous choisissez le type de vente en ligne que vous souhaitez : aux enchères ou en gré à gré. Discutez-en avec le notaire !

Simple d'utilisation et intuitif

Que ce soit le processus de mise en vente (annonce) ou de vente (en ligne) lui-même, tout est intuitif, encadré par un notaire et sécurisé. Et depuis votre mobile, vous suivez la vente d'où vous voulez!

Avec les conseils du notaire

Avec Biddit, vous vendez votre bien en toute tranquillité. Durant tout le processus, vous bénéficiez du **conseil et de l'accompagnement du notaire**. En outre, vous évitez des longues procédures.

Biddit est une belle alliance entre, d'une part, **l'expertise immobilière** et le **gage de confiance** du notaire et d'autre part, la **facilité d'utilisation** du site ainsi que sa sécurité.

Pour en savoir plus, consultez les **FAQs sur biddit.be** ou prenez contact avec votre notaire pour mettre votre bien en vente sur **biddit.be**.

powered by
notaire.be

biddit.be

surfer, acheter en toute sécurité

Vendre votre bien immobilier **en ligne** en toute confiance, avec les **conseils d'un notaire**.

La vente aux enchères en ligne

La vente de gré à gré en ligne

NOUVEAU !



Publier une annonce en ligne, c'est déjà bien, vendre votre bien immobilier **en ligne**, c'est encore mieux !

03/2024

Vente aux enchères en ligne

Vendez votre bien en quelques semaines

Vous **vendez publiquement** à partir d'un prix de départ fixé avec le notaire. Les enchères placées en ligne sont visibles pour tous en temps réel. L'offre la plus haute remporte l'achat.

Comment ça se passe ?

Vous vendez sur Biddit.be

Excellent choix ! Le notaire prépare le dossier. Il lance les recherches juridiques et administratives, prépare les conditions générales et spécifiques de la vente. Cela prend quelques semaines avant la publication.

Publication sur Biddit.be *Durée ± 5 semaines*

Le notaire publie le bien sur Biddit et sur les canaux de publicité choisis avec vous. A ce moment, les amateurs peuvent déjà s'enregistrer comme enchérisseurs. Ils ont environ 5 semaines pour visiter le bien, solliciter les banques et prendre tous leurs renseignements.

Début des enchères *Durée 8 jours*

Les amateurs enchérissent de manière anonyme, vous voyez l'évolution des enchères. Le notaire et son équipe suivent la vente et se chargent de vérifier l'identité des enchérisseurs, validant ainsi leur légitimité et leur participation. La vente est ainsi sécurisée.

Fin des enchères

Après la clôture des enchères, le notaire procède à une série de vérifications et recherches avant de valider l'enchère remportant la vente. Pour ces raisons, les 5 meilleurs enchérisseurs restent liés à la vente jusqu'à 10 jours ouvrables après la clôture de la période d'enchères.

Adjudication - Signature de l'acte *Dans les 10 jours ouvrables (maximum)*

Le notaire vous fixe rendez-vous avec l'enchérisseur remportant la vente pour signer l'acte de vente dans les 10 jours ouvrables. C'est à ce moment-là (ou au plus tard 5 jours après la clôture de la période d'enchères) que vous versez au notaire les frais liés à la vente.

Paiement du prix *Endéans les 6 semaines (maximum)*

Vous recevez le prix de vente dans les 6 semaines de la signature.

	Vente aux enchères en ligne	La vente gré à gré en ligne
Approbation des conditions de vente	Les conditions de vente doivent être approuvées par les enchérisseurs avant de faire une enchère .	Si des conditions de vente sont mises en ligne par le notaire, alors l'offrant devra en prendre connaissance avant de pouvoir émettre une offre .
La période de vente	L'annonce est généralement en ligne 4 à 5 semaines avant le début des enchères qui elles, durent 8 jours et au cours desquels les candidats acquéreurs peuvent enchérir.	Il n'y a pas de période délimitée de vente. Une fois le bien en ligne, les candidats-acquéreurs peuvent déposer des offres à n'importe quel moment .
Visibilité des offres	Les enchérisseurs voient toutes les enchères, sans savoir de qui elles proviennent.	Les candidats-acquéreurs ne voient pas le nombre ni le montant des offres introduites par les autres.
Montant des enchères/offres	Les enchères doivent toujours être supérieures. Les enchères inférieures ne peuvent pas être émises.	Il n'y a pas de restriction, une offre peut être supérieure, inférieure ou égale au prix affiché.
Octroi de la vente	Le vendeur peut : - Décider de vendre au plus offrant ; - Retirer le bien de la vente lorsque le prix minimum n'est pas atteint. Cependant, il ne peut pas choisir entre les différents enchérisseurs.	Le vendeur peut choisir l'offre qui lui convient . Il peut s'agir, par exemple, de l'offre la plus élevée ou d'une offre sans condition suspensive.
Caractère liant des enchères/offres	Les 5 meilleurs enchérisseurs sont liés par leur enchère jusqu'à ce que le bien soit adjugé (acte signé) ou retiré de la vente (avec une durée maximum de 10 jours ouvrables après la clôture de la période d'enchères).	Les offres sont liantes pour la durée de validité mentionné dans l'offre. Si aucune date n'est indiquée, le candidat-acquéreur reste lié à son offre jusqu'à la vente du bien.
Dans quel délai le bien est-il vendu ?	Une fois la période d'enchères terminée, l'acte authentique de vente (le procès-verbal d'adjudication) est signé dans les 10 jours ouvrables .	Une fois que l'offre est acceptée par le vendeur, un compromis de vente devra être rédigé et signé. La signature de l'acte authentique de vente suivra dans un délai de 4 mois .
Quels sont les coûts ?	Les frais peuvent être calculés à partir du calculateur de frais (www.notaire.be/calcul-de-frais/publique) ; les honoraires applicables sont ceux d'une vente publique. N'hésitez pas à demander un estimatif à l'étude notariale.	Les frais peuvent être calculés à partir du calculateur de frais (www.notaire.be/calcul-de-frais). Les honoraires applicables sont ceux d'une vente de gré à gré. N'hésitez pas à demander un estimatif à l'étude notariale.